

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2016  
PROCÈS VERBAL**

**Date de convocation : vendredi 22 avril 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**

**Nombre de conseillers présents : 55**

**Nombre de conseillers votants : 63**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Stéphane SAUVAN – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Jean-Pierre DUVÉREÉ – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Bruno CANIVET – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUOLA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Samuel ONFRAY – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Bernard CANCALON – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**CONSEILLER SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Sophie HOUSSAYE.

**POUVOIRS :**

Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur YUNG à Monsieur CANIVET, Monsieur ONFRAY à Monsieur DERREY, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Monsieur COQUELET à Madame BENAMARA, Madame PERCHET à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur LECERF à Madame DUVALLET, Madame JOURDAN à Monsieur AMSALEM.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Jean-Claude COURANT – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Patrice YUNG – Pascal LEMAIRE – Alain LOEB – Jean-Jacques COQUELET – Jacques LECERF – Rachida DORDAIN – Fatia DJEMEL – Anne-Marie JOURDAN.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Angélique CHASSY.**

\*\*\*\*\*

Monsieur LEROY ouvre la séance en faisant part à l'assemblée de sa « tristesse. En effet, C'est la dernière séance pour Marie LE CALONEC qui nous quittera en mai. Elle a trouvé un poste à sa dimension qui la rapproche de sa terre natale ; la Bretagne. En arrivant dans notre collectivité, elle a amené un air frais, marin, revigorant.

Elle a impulsé la création de la Direction de la communication et, avec son équipe, a mis en place le magazine d'information de l'agglomération, le développement des médias sociaux ainsi que la charte graphique. Elle a su créer une équipe remarquable, à son image, directe, souriante, incisive. Marie Le CALONEC sera remplacée ; le recrutement est en cours ».

Applaudissements dans la salle.

Monsieur LEROY poursuit en saluant la présence de Monsieur David SLAMA, représentant la radio associative *Ze Radio*, qui diffuse ses programmes sur internet.

Pour finir, Monsieur LEROY souhaite la bienvenue à Monsieur Bruno CANIVET, qui siègera au Conseil communautaire en remplacement de Monsieur Christian RENONCOURT ; démissionnaire.

Monsieur LEROY salue le travail effectué par Monsieur RENONCOURT dans le cadre « *d'une opposition constructive et mesurée* » avant de demander « *s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance* » ?

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur LEROY félicite « *Vincent VORANGER pour la grande qualité de ses comptes rendus* » et propose de passer à l'ordre du jour.

Madame DESHAYES demande la parole et s'exprime en ces termes :

*« Dans quelques jours, démarrera l'enquête publique du contournement Est de Rouen, qui impactera gravement notre territoire.*

*L'Agglomération a demandé une étude d'impact, en y regardant de plus près, on se rend compte que le temps gagné par les habitants de notre territoire n'existe pas !*

*Ce sont les mêmes temps de trajet que nos tracés actuels ; au mieux on gagne deux minutes, au pire on en perd deux, mais on aura sacrifié 1 milliard d'euros (fourchette basse), nos forêts, nos terres agricoles et nous aurons en plus du trafic induit et de la pollution en supplément.*

*Sur la base de données erronées – je m'explique : nous sommes allés vérifier sur Google - les temps de trajet ont été bonifiés de 10 minutes.*

*L'étude commandée par l'Agglomération contredit le vote unanime du mois de juillet 2014 qui s'oppose à la version autoroutière dans la partie euroise.*

*De plus nous n'avons toujours pas l'évaluation du coût du péage supporté par les usagers !*

*Je demande que l'Agglomération et ses élus apportent une contribution à l'enquête publique en relation avec le vote unanime de juillet 2014 ».*

Monsieur LEROY précise que *l'enquête publique se déroulera entre le 12 mai et le 12 juillet. Elle durera donc deux mois, durant lesquels la population pourra faire part de ses remarques et propositions sur le registre d'enquête publique. Une réunion publique sera organisée par la DREAL, à Louviers, le 26 mai prochain, ce qui nous pousse – d'ailleurs - à décaler la tenue de notre Conseil communautaire au 2 juin.*

*Des permanences seront tenues par le commissaire-enquêteur dans l'ensemble des communes concernées.*

*Une permanence sera également tenue à l'hôtel d'agglomération le 8 juin ; avec un registre de concertation ouvert au public.*

*En ce qui concerne l'agglomération et suite à la délibération que nous avons votée en juillet 2014, nous avons recruté un cabinet spécialisé dans l'étude des circulations et de leurs impacts, l'insertion paysagère des voies de circulation, etc. Dans ce genre de projet, il est nécessaire d'avoir à nos côtés des professionnels ayant un regard technique pertinent.*

*Le groupe de travail constitué avec les maires concernés s'est réuni à plusieurs reprises. Le résultat des études sera présenté lors du Bureau communautaire du 9 juin en présence de*

représentants de la Région et de la Maîtrise d'ouvrage. Le travail que nous mènerons, au sein de la communauté d'agglomération, sera déposé comme cahier d'actions dans le cadre de l'enquête publique » conclut-il.

**16-103 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire – Modification**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du remplacement de Monsieur Christian RENONCOURT par Monsieur Bruno CANIVET dans la fonction de conseiller communautaire titulaire (commune de Louviers).

**16-104 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de mars 2016.

**16-105 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de mars 2016.

**16-106 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Éric TINEL – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité PMR pour le garage TINEL situé sur la commune d'Andé – Signature d'un avenant à la convention OCM n° 044 – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Accepte de passer un avenant à la convention OCM n° 044 avec M. Éric TINEL,
- Accepte de diminuer de 569,75 € la subvention de l'Agglomération Seine-Eure au titre de l'aide à la modernisation et d'abonder la participation financière du Conseil départemental pour la même somme,
- Accepte de verser la subvention d'un montant de 7 618 € HT à M. Éric TINEL selon cette nouvelle répartition financière suivante :

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
1 618 € HT	809 € HT	809 € HT

**16-107 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Valérie BAILLY – Acquisition de matériel pour l'institut Rev'Ongles situé sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine – Signature d'une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 8 366 € HT à Mme Valérie BAILLY ; se décomposant de la façon suivante :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>CASE</b>	<b>Département 27</b>
8 366 € HT	4 183 € HT	2 091,50 € HT	2 091,50 € HT

**16-108 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Alain JOYE – Travaux d’agencement intérieur pour la future boutique *Golf Avenue* située sur la commune de Val-de-Reuil – Signature d’une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l’unanimité de verser une subvention d’un montant de 10 950 € HT à M. Alain JOYE ; se décomposant de la façon suivante :

<b>Total</b>	<b>FISAC</b>	<b>Agglo Seine-Eure</b>	<b>Département 27</b>
10 950 € HT	5 475 € HT	4 582,50 € HT	892,50 € HT

**16-109 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association *Louviere Shopping* – Subvention 2016 – Signature d’une convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l’unanimité de passer une convention cadre avec l’association *Louviere Shopping* et de verser une subvention d’un montant de 2 700 € T.T.C. à cette association.

**16-110 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Biotropica* sise à Val de Reuil**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l’unanimité de rembourser la somme de 691,50 € à la société *Biotropica* sise à Val de Reuil.

**16-111- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société *Masternaut* sise à Louviers**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l’unanimité de rembourser la somme de 1 501,28 € à la société *Masternaut* sise à Louviers.

**16-112 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 2ème semestre 2015 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, à l’unanimité, le conseil communautaire décide de fixer le montant de la redevance pour le second semestre 2015 à la somme de 11 140,13 € T.T.C. et d’appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

**Répartition pour période du 01/07/15 au 31/12/15**

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m <sup>2</sup> )	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	7 244,43 €	490,16 €	480,14 €	912,38 €	2013,02 €	11 140,13 €

**16-113 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS - VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune d'Heudebouville – Convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'**unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune d'Heudebouville, pour un montant de 9 989 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus.

**16-114 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Remboursement des repas de cantine pour les enfants et les animateurs de la commune de Criquebeuf sur Seine**

Sur rapport de Monsieur DUFOUR et à l'**unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte de conventionner avec la commune de Criquebeuf sur Seine pour la fourniture des repas dans les centres de loisirs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- accepte le remboursement des repas à la commune de Criquebeuf sur Seine pour les enfants et les animateurs aux tarifs de 2,71 € TTC et 2,92 € TTC.

**16-115 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Convention avec « La Normande » pour la livraison et la fourniture de repas de l'accueil de loisirs la Ruche à Montaure**

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de conventionner avec la Normande pour la fourniture des repas dans le centre de loisirs de Montaure pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 aux tarifs de 2,2534 € TTC pour un enfant et 2,8155 € TTC pour les animateurs. Les pique-niques sont facturés 2,8155 € TTC.

**16-116 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle ZIMMER Cindy et M. DUMONT Thierry** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- **4 000 €** au bénéfice de **M. ANQUETIL Jonathan** pour la construction de sa résidence principale à Val de Reuil,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mme et M. LETAILLER Cindy et Damien** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle REVEL Astrid** pour la construction de sa résidence principale à Andé,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle AUDAM Emeline et M. SERT Sébastien** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle DENET Isabelle** pour la construction de sa résidence principale à Pont de l'Arche,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mme et M. SAIDI Raja et Hakim** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle DUTEURTRE Estelle et M. SOROKA Jonathan** pour la construction de leur résidence principale à Amfreville sur Iton,
- **4 000 €** au bénéfice de **Mlle BOKOBZA Célia et M. REGNIER Victor** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres.

Le Conseil de communauté dit également :

- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit Foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération.

#### **16-117 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participations aux particuliers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de Mme MARTINS Sandra et M. ESCUDERO Kevin, 10 Allée du Bois aux Damps : **2 700 €**
- Dossier de Mme et M. ADANC Hulya et Kenan, 30 rue de la Plaine à Val de Reuil : **569 €**

Le conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

#### **16-118 - FINANCES LOCALES – FISCALITE – Vote des taux – Exercice 2016**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, de fixer pour 2016 les taux de l'Agglomération de la manière suivante :

- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 24,17 %,
- Taux de la Taxe d'Habitation à 7,14 %,
- Taux de la Taxe Foncière des Propriétés non Bâties à 2,90 %,
- Taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties à 0,00 %.

#### **16-119 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exercice 2016**

Monsieur DELAMARE présente le contenu de cette délibération et précise qu'une baisse de trois dixièmes de point du taux de TEOM n'entraînera qu'une perte de recettes mineure. « *Cette mesure ne nous empêchera pas d'investir tout en stabilisant la facture payée par les usagers* » insiste-t-il.

Monsieur CARRÉ ne partage pas ce point de vue :

« *Il nous reste trois grands investissements à mener :*

- *La déchèterie de Louviers, pour un coût estimé entre 1,2 et 1,5 M€,*
- *La déchèterie d'Alizay, pour un coût d'environ 1 M€,*
- *Les dépenses de modernisation des déchèteries, dont celle de Vironvay, pour une somme d'environ 600 000 €.*

*Dans ces conditions, il ne me semble pas opportun de baisser le taux de la TEOM car nous nous privons de recettes et les habitants ne vont pas voir la différence en sortant l'argent de leur porte-monnaie.*

*Je pense qu'il faut réaliser, en deux ans, tous nos investissements et, ensuite, baisser significativement la TEOM. La solution serait de provisionner tous nos excédents afin de mener rapidement nos investissements. Je me prononce en faveur de la mise en place d'autorisation de programmes et de crédits de paiements et, ensuite, à une baisse de la TEOM de 15,1 à 13 %. Là, ce sera vraiment visible pour la population »* préconise-t-il.

*« Je rejoins Jean CARRÉ sur ses arguments, confirme Monsieur JACQUET. De mon point de vue, cette délibération tient de la fausse bonne idée et de la fausse bonne nouvelle.*

*Il nous reste des investissements à réaliser pour développer notre réseau de déchèteries et pour réduire le volume de déchets collectés. Nous devons également trouver des réponses pour répondre aux besoins non-couverts des habitants. Je pense à l'amiante, que nous retrouvons en forêt ou en bord de rivière. Sans oublier les besoins exprimés par les communes pour enterrer les containers, notamment dans les villes touristiques telles que Pont de l'Arche.*

*Cette mesure est également une fausse bonne nouvelle. J'ai regardé ma dernière feuille d'imposition et je me suis livré à un rapide calcul. Sans augmentation des bases, mon ménage va gagner 3,30 €. Nous sommes trois à la maison. Il faut donc baisser significativement la TEOM.*

*Je crois sincèrement que nous avons plutôt intérêt à fournir des services supplémentaires plutôt que de redonner si peu de pouvoir d'achat »* estime-t-il.

Monsieur BRUN partage ce point de vue :

*« Je suis également d'accord pour baisser le taux de TEOM de façon forte, sinon le message ne sera pas entendu. Je pense qu'il faudrait également élargir les plages horaires d'ouverture des déchèteries afin que les habitants puissent s'y rendre plus facilement. Enfin, il me paraît important de mener encore plus d'actions préventives contre les dépôts de déchets sauvages qui se multiplient dans nos communes »* insiste-t-il.

*« La suppression du ramassage le lundi n'est pas une bonne nouvelle pour Louviers, intervient Monsieur VASSARD. Et puis il y a le problème de la laideur des containers qui stationnent en permanence sur les trottoirs »* souligne-t-il.

Monsieur LEMARCHAND rejoint les propos émis par MM. CARRÉ, JACQUET et BRUN. Il reformule sa demande que les communes puissent avoir accès aux déchèteries, car la gestion des déchets verts leur est problématique.

Monsieur LEROY rappelle à Monsieur LEMARCHAND que les communes ne paient pas la TEOM. Dans ces conditions, elles ne peuvent bénéficier des services rendus à la population. Monsieur LEROY poursuit : *« nous demandons de gros efforts aux habitants afin qu'ils réduisent leurs déchets, qu'ils recyclent plus et mieux. C'est le travail mené par nos ambassadeurs du tri.*

*L'idée, avec cette baisse symbolique de la TEOM, c'est de dire à la population :*

*« Vous avez fait des efforts en matière de réduction des déchets, de recyclage ; nous en tenons compte ».*

*C'est – certes ! – symbolique, mais très peu de collectivités l'ont fait !*

*Quant à la préservation de nos marges de manœuvre, je vous assure que nous pouvons nous permettre de baisser le taux de la TEOM tout en maintenant l'ambitieux programme d'investissements que nous nous sommes fixé. L'enjeu sur nos recettes est très marginal »* conclut-il.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil de communauté décide, **par 36 voix POUR, 17 voix CONTRE et 10 abstentions**, d'appliquer un taux de 14,80% pour l'année 2016 sur les bases

de T.E.O.M établies par la direction des services fiscaux, taux en baisse par rapport à 2015 qui était de 15,10%.

**16-120 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Versement aux communes-membres d'une avance sur la Dotation de solidarité communautaire pour l'année 2016**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide au titre de 2016 :

- d'accorder une Dotation de solidarité communautaire à chaque commune-membre ;
- d'accorder à chaque commune-membre une avance sur sa Dotation de solidarité communautaire de 2016 représentant 80 % de sa DSC initiale de 2015 ;
- de verser 30 % de cette somme en mai et le solde par mensualité de juin à décembre ;
- de régulariser le montant définitif de la Dotation de solidarité communautaire de 2016 sur la mensualité de décembre.

COMMUNE	Total DSC initiale 2015 en €	80% de la DSC initiale 2015 en €
ACQUIGNY	29 381	23 504
ALIZAY	19 718	15 774
AMFREVILLE SOUS LES MONTS	11 338	9 070
AMFREVILLE SUR ITON	13 946	11 156
ANDE	24 028	19 222
CONNELLES	4 676	3 740
CRASVILLE	2 855	2 284
CRIQUEBEUF SUR SEINE	17 097	13 677
HERQUEVILLE	2 540	2 032
HEUDEBOUVILLE	12 339	9 871
IGOVILLE	30 006	24 004
INCARVILLE	20 426	16 340
LA HAYE LE COMTE	2 341	1 872
LA HAYE MALHERBE	30 317	24 253
LA VACHERIE	12 526	10 020
LE MANOIR SUR SEINE	31 488	25 190
LE MESNIL JOURDAIN	4 097	3 277
LE VAUDREUIL	53 356	42 684
LERY	44 931	35 944
LES DAMPS	22 742	18 193
LOUVIERS	529 031	423 224
MARTOT	12 927	10 341
MONTAURE	19 874	15 899
PINTERVILLE	14 695	11 756
PITRES	61 422	49 137
PONT DE L'ARCHE	93 343	74 674
PORTE-JOIE	1 743	1 394
POSES	25 788	20 630
QUATREMARE	8 724	6 979
SAINT ETIENNE DU VAUVRAY	16 409	13 127
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	25 625	20 500
SURTAUVILLE	10 762	8 609
SURVILLE	19 338	15 470
TOSTES	8 467	6 773
TOURNEDOS SUR SEINE	1 544	1 235
VAL DE REUIL	424 394	339 515
VIRONVAY	1 898	1 518
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 132</b>	<b>1 332 888</b>



**16-121 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
ADMINISTRATION GENERALE – Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition  
d'une stratégie départementale relative à la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) –  
Contribution financière – Signature d'une convention – Autorisation**

Monsieur LEROY ouvre la discussion en précisant que « nous entrons dans une phase extrêmement importante pour l'avenir. En effet, le projet porte sur l'aménagement, d'ici 2030, d'une nouvelle gare à Rouen Saint Sever, sur la rive gauche, ainsi que sur le doublement des voies dans le Mantois ; là où le réseau est saturé.

La deuxième phase, qui porte sur la période 2030-2050, verra la mise en place de connexions entre le Havre, Caen, Evreux, Rouen, etc. Des connexions que nous souhaitons intenses avec la région parisienne et, notamment avec une liaison express vers l'aéroport Charles de Gaulle. Ce sera bénéfique pour notre territoire d'accéder rapidement au bassin économique le plus important du pays.

Nous devons donc prendre ce dossier à bras-le-corps, dès maintenant, car c'est un tout. Le projet ne sera pas « saucissonné ». D'où notre choix de recourir à une assistance à Maîtrise d'ouvrage afin de pouvoir discuter avec la SNCF ».

Pour illustrer les propos de Monsieur LEROY, Monsieur PRIOLLAUD se félicite de la signature - entre le premier Ministre et le Président de la Région Normandie - d'une convention permettant à cette collectivité d'avoir la main sur les lignes régionales inter cités avec, parallèlement, la mise en place de nouveaux matériels. « Il y avait une véritable urgence » insiste-t-il.

Enfin, pour Monsieur PRIOLLAUD, la stratégie de la Région s'insère parfaitement dans le cadre de la future LNPN et le projet EOLE.

Vision du dossier que ne partage pas Monsieur JAMET :

« Je ne voterai pas cette délibération pour deux raisons :

- 1/ Le Préfet de la Région Ile-de-France a déclaré, il y a quelques jours, que la LNPN est morte et enterrée. L'Etat n'a pas 12 Mds€ à mettre dans ce projet. Seule la nouvelle gare de Rouen Saint Sever et le doublement du Mantois seront réalisés. C'est donc mort !
- 2/ Sur l'accord signé entre Manuel VALLS et Hervé MORIN, le 1<sup>er</sup> vice-Président en charge des finances de la Région Normandie y voit surtout un transfert de déficit de la SNCF à la Région ! Il n'y a pas de transfert de gouvernance. La situation est vraiment inquiétante parce que nous allons droit vers une augmentation très lourde de la dette de la Normandie. Si nous acceptons, d'autres projets seront sacrifiés.
- Enfin, sur le calendrier... Lorsque le Président LEROY parle de 2050, j'aurais plutôt dit 2075. Autant dire que nous n'aurions plus parlé de 2<sup>e</sup> phase »...

Monsieur CANIVET fait part de son sentiment :

« Je m'interroge sur l'intérêt de recourir à un Bureau d'études car l'Agglomération est représentée dans de nombreux groupes de travail liés à ce projet. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à une aide à maîtrise d'ouvrage. De plus, le projet global se déroulera en deux phases.

Si tout va bien, la première sera menée à son terme dans 14 ans. La deuxième phase devrait être réalisée dans 34 ans, là encore si tout va bien... En fait, au-delà de la phase 1, nous ne sommes pas sûrs que ce sera réalisé.

Le problème, c'est qu'en dehors de ces investissements structurants, nous ne pouvons parler de rien avec la SNCF, surtout pas des cadencements, du nombre de trains, etc. Or, c'est une question primordiale.

Nous ne pouvons attendre 34 ans ! Nous ne pouvons pas mettre de l'argent dans une série d'incertitudes. Il faut avant tout travailler sur de meilleures dessertes, sur une amplitude élargie, sur des cadencements plus nombreux » juge-t-il.

Monsieur CARRÉ estime de son côté que la SNCF se moque de sa clientèle. « Lorsque que je travaillais en région parisienne il m'arrivait d'acheter mon billet aller-retour « grandes lignes » avec la garantie d'une place assise. Or, à partir de Mantes, il n'y avait plus aucun siège de disponible. Il ne faut pas financer quelque chose qui n'est pas de notre ressort. Il faut d'abord améliorer ce qui existe. En ce qui me concerne, je voterai Contre cette délibération ».

« Je ne suis pas spécialiste de ces questions, reconnaît Monsieur LEROY, mais il est clair qu'il est nécessaire de faire des efforts sur les dessertes locales. Mais, dans le cas présent, il est question de se projeter sur l'avenir. Cela nous permettra d'accéder au dossier ; de faire entendre notre voix.

Je pense que c'est une bonne chose que de se faire aider. La délibération proposée ce soir s'insère bien dans la modernisation de la gare de Val de Reuil, dans la mise en place du BHNS, dans le long terme ».

« Si des techniciens de l'Agglo assistent aux réunions, pourquoi payer une AMO ? » questionne Madame DESHAYES.

« Parce que, face à la SNCF, il est important que nous ayons des experts » précise Monsieur LEROY.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 29 voix POUR, 25 voix CONTRE et 9 abstentions**, le conseil communautaire accepte de passer une convention cadre avec le Département de l'Eure et de lui verser une participation financière d'un montant de 25 930 € TTC.

#### **16-122 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Participation au congrès Beauté & Packaging 2016 – Autorisation**

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur AMSALEM s'exprime en ces termes :  
« L'Agglomération Seine-Eure, forte de plus de 1 500 entreprises, est dans son rôle lorsqu'elle cherche à promouvoir le savoir des entreprises locales et l'image de son territoire sur un événement rayonnant, puisque le développement économique, source d'emplois, est une compétence essentielle de l'Agglomération et ceci depuis sa création en 1997.

En revanche, être dans son rôle ne suffit pas. Faut-il encore faire preuve d'éthique !

Pour commencer, je tiens à signaler que mon propos vise une meilleure représentation et non des personnes ; je le précise.

En effet, sachez chers collègues que la présidence de la Cosmetic Valley est occupée par un élu de notre assemblée communautaire, qui occupe parallèlement de très hautes fonctions au sein d'une entreprise de luxe dont plusieurs sociétés-membres participent à la Cosmetic Valley. D'ailleurs, il est inscrit sous la photo du Président de ce Pôle de compétitivité, sur le site Web de la Cosmetic Valley, le nom du groupe de luxe auquel appartient cet élu communautaire, et non son titre au sein de l'Agglomération. C'est éclairant !

Cette concentration des pouvoirs économiques et politiques tue notre société, qui peut encore le nier ?

Ce méli-mélo de genres, de fonction et de pouvoirs, favorise l'inégale répartition des richesses et donne une image négative de la fonction de représentant du peuple ; la fonction d'élu local !

Nous sommes ici à la limite du conflit d'intérêt. J'en veux pour preuve que le Président de la Cosmetic Valley ne prendra pas part au vote. C'est bien qu'il y a un « Hic ».

*Personnellement, je lutte depuis toujours pour une plus grande éthique chez les élus, c'est pourquoi je ne voterai pas cette délibération au regard de ce que je vous ai exposé. Comment être associé à ce tour de passe-passe ? Ce sera sans moi.*

*Monsieur le Président, loin du mépris insupportable, de la complexité chronique, de l'enfumage permanent et de l'insincérité que mes propos soulèveront chez certains à la suite de mon intervention, Monsieur le Président, vous qui êtes le garant de notre gouvernance, garant du service public communautaire et de notre éthique, nécessaire et commune, j'aimerais connaître votre sentiment sur cette situation qu'il est grand temps de chasser » !*

*« J'ai pris bonne note de votre intervention, répond Monsieur LEROY. Chacun ici, connaît le poids de cette industrie. C'est la 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> édition de ce congrès qui représente une véritable opportunité de publicité pour notre territoire.*

*Le secteur de la cosmétique est constitué d'un tissu de PME très important. Il offre des emplois peu qualifiés dans la logistique, le conditionnement, etc. Ce congrès est un succès et nous continuons ».*

Monsieur MOGLIA précise que, chaque année, un concours organisé par la Cosmetic Valley est ouvert aux jeunes étudiants. L'IUT d'Evreux s'y illustre fréquemment.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte, **par 61 voix POUR**, de verser à *Cosmetic Valley* une subvention d'un montant de 25 000 € TTC pour l'organisation du congrès *Beauté et Packaging* 2016.

Président de l'association *Cosmetic Valley*, Monsieur JAMET n'a pas pris part au vote.

Dénonçant un mélange des genres, Monsieur Mickaël AMSALEM n'a pas pris part au vote non plus.

#### **16-123 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation financière 2016 – Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure – Convention**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil de communauté accepte à l'**unanimité** de passer une convention avec le *Réseau Entreprendre Normandie Seine et Eure* et de lui verser une participation financière de 4 210 € TTC.

#### **16-124 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2016 – Rouen Normandy Invest – Convention**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention avec l'association *Rouen Normandy Invest* et de lui verser une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2016.

#### **16-125 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Subvention 2016 – Technopole Chimie-Biologie-Santé – Convention**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** verser une subvention de 10 000 € TTC à la Technopole Chimie Biologie Santé.

Suite au vote des délibérations 16-123 à 16-125, Madame DESHAYES demande si l'Agglomération à des retours sur les actions menées par ces associations.

« Absolument ! confirme Monsieur LEROY. Sur notre territoire, 50 PME se sont regroupées pour se faire connaître et accepter auprès des grands donneurs d'ordre. Leur action a permis à certaines d'entre-elles d'être référencées comme fournisseur. Cela leur a donné plus de visibilité.

Deuxièmement, des études universitaires ont été menées sur les raisons qui font qu'un territoire réussit ou non. Parmi les clefs de la réussite, on trouve la localisation près des grands axes de communication, les types d'industries, la connexion des PME, le projet de développement local de l'économie. La taille de l'Agglomération n'est pas un facteur réellement déterminant, contrairement à l'interaction et la mise en réseau du tissu économique.

Cela a été confirmé lors de l'organisation du salon « achetons local » où des entreprises se sont aperçues qu'elles pouvaient obtenir sur le territoire ce qu'elles achetaient à l'étranger.

Sur la Technopole Chimie-Biologie-Santé... Une Start-Up a été mise en contact avec un grand groupe pharmaceutique qui lui permet de poursuivre son développement en finançant la recherche fondamentale.

Plus les interactions sont nombreuses et importantes, plus les résultats sont riches » confirme-t-il.

Monsieur MOGLIA rappelle à son tour que « l'année 2015 a vu l'arrivée de 300 emplois sur notre territoire. Il faut y voir le résultat de l'implication de l'Agglo et de son service Développement économique ».

« Effectivement, constate Monsieur LEROY. La seule implantation de MEDIAPOST à Martot représente un solde positif de 60 emplois ».

Monsieur MOGLIA précise qu'il faut que l'Agglomération soit réactive « parce qu'à la fin 2016, Eure-Expansion va disparaître » ; ce qui est confirmé par Monsieur JUBERT :

« Le Conseil départemental n'a plus la compétence Développement économique. Néanmoins, le Président a décidé de conserver la main sur l'économie ».

Monsieur LEROY précise également que « l'AdCF organisera au Grand Forum, le 9 juin, la première réunion dans le domaine du développement économique en présence d'Hervé MORIN. La Région souhaite mieux travailler avec les intercommunalités dans la mesure où elle est chef de file dans le domaine du Développement économique ».

#### **16-126 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – FONCIER – Commune d'Heudebouville – ZAC Ecoparc 3 – Déclaration d'utilité publique – Signature du traité d'adhésion LAQUERRIERE/BELLEMERE**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le Conseil de communauté :

- approuve le montant de l'indemnité d'expropriation tel qu'il est ressort de l'accord après négociation avec Monsieur Mickaël BELLEMERE, locataire agricole,
- approuve le traité d'adhésion à conclure avec les expropriés des parcelles ZD 8 et ZD 57 sises à Heudebouville,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes formalités nécessaires qui résultent de cet accord sur le prix et en particulier à signer le traité d'adhésion à expropriation sur la base de cet accord.

Conformément au rapport établi par France Domaine en date du 26 juin 2014, cette indemnité se décompose comme suit :

INDEMNITE PRINCIPALE valeur louée :

5 ha 68 a 00 ca x 17 500 Euros/ha = **99 400 Euros**

INDEMNITES ACCESSOIRES (en l'espèce indemnité de emploi) :

5 000 Euros x 20 % = 1 000 Euros  
10 000 Euros x 15 % = 1 500 Euros  
84 400 Euros x 10 % = 8 440 Euros  
Total indemnité de remplacement = **10 940 Euros**

INDEMNITES D'EVICITION pour le fermier en place Monsieur Mickaël BELLEMERE demeurant 16 rue de la Mare des Fosses à Ailly :

5 ha 68 a 00 ca x 3 050 Euros/ha = **17 324 Euros**

**16-127 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – FONCIER – Commune d'Heudebouville – ZAC Ecoparc 3 – Déclaration d'utilité publique – Signature du traité d'adhésion consorts LECANU**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le Conseil communautaire approuve à l'**unanimité** le traité d'adhésion à conclure avec les expropriés des parcelles ZD 12 et ZD 13 sises à Heudebouville.

Conformément au rapport établi par France Domaine en date du 26 juin 2014, cette indemnité se décompose comme suit :

INDEMNITE PRINCIPALE valeur libre de toute occupation :

1 ha 20 a 20 ca x 20 550 Euros/ha = **24 701,10 Euros**

INDEMNITES ACCESSOIRES (en l'espèce indemnité de remplacement) :

5 000 Euros x 20 % = 1 000 Euros  
10 000 Euros x 15 % = 1 500 Euros  
6 035 Euros x 10 % = 603,50 Euros  
Total indemnité de remplacement = **3 103,50 Euros**

RECAPITULATIF :

Le montant total de l'indemnisation s'élève à 27 804,60 Euros pour l'expropriation totale des parcelles libres de toute occupation cadastrées ZD 12 et ZD 13 d'une superficie totale de 12 020 m<sup>2</sup>.

**16-128 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – FONCIER – Commune de Louviers – Lotissement « La Prairie des Fougères » – Cession à LOGISEINE**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide à l'**unanimité** de céder à la Société LOGISEINE, l'ensemble des lots à bâtir du lotissement « La Prairie des Fougères » représentant une superficie totale d'environ 6 970 m<sup>2</sup> aux conditions financières suivantes :

- Lots n° 2 à 7 et 10 au prix de 284 360 € H.T, auquel il convient d'ajouter la T.V.A au taux de 5,5 % de 15 639,80 € soit un montant total de 299 999,80 € T.T.C,
- Lots n° 8 et 9 au prix de Un Euro symbolique.

Le Conseil communautaire dit également :

- que la superficie exacte de l'ensemble des lots à céder sera déterminée par un document d'arpentage en cours d'établissement par le géomètre de l'opération,
- que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**16-129 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – PATRIMOINE – Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure – Convention – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD constate :

« Les Compagnons du Patrimoine ne faisaient pas beaucoup de tort aux artisans locaux. Aujourd'hui, CURSUS s'apparente plus à une entreprise générale du bâtiment qu'à une association

d'insertion. Elle devrait donc se conformer au code des marchés publics puisqu'elle concurrence directement les artisans ».

Monsieur LEROY précise :

« S'il n'y avait pas CURSUS, les travaux ne seraient pas faits. Sauf rares exceptions, les chantiers pris en charge par CURSUS sont fréquemment sans valeur ajoutée. Ils permettent, avant tout, un travail d'insertion de personnes longtemps privées d'emploi ».

« Vous ne m'empêchez pas de penser qu'il y a quelque chose de déguisé là-dessous » maintient Monsieur VASSARD.

Monsieur PIEDNOËL rappelle que « nous avons fait intervenir CURSUS à Poses. L'association a déclaré son incompétence pour intervenir sur un mur car le chantier lui paraissait trop périlleux. Nous avons donc dû faire intervenir un maçon qui, à son tour, a approuvé le travail mené par CURSUS sur les joints refaits par l'association sur un mur. Sans oublier l'aspect positif de la réinsertion.

Et puis nous sommes actuellement inquiets pour un mur en bauge. A l'heure actuelle, personne ne sait restaurer ce type de maçonnerie »...

« CURSUS est également intervenue sur Léry, souligne Monsieur CALAIS. Effectivement, les chantiers prennent plus de temps, mais les gens apprennent un métier et sont heureux devant le travail accompli ».

Monsieur MADROUX clôt le débat en rappelant que « si CURSUS intervient dans de très nombreuses communes du territoire, l'association ne peut pas tout faire. Et ça, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui le dit ».

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 62 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à confier la gestion du chantier permanent du patrimoine à l'association CURSUS pour l'année 2016 ;
- décide de verser une subvention de 240 000 € à CURSUS pour l'année 2016, correspondant au montant des travaux finançables par l'Agglomération Seine-Eure ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec CURSUS pour l'année 2016.

**16-130 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de construction d'une crèche interentreprises rue de Maigremont à Val-de-Reuil – Procédure adaptée – Lots n°1 et n°10 – Avenants n°1 – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

- l'avenant n°1 au lot n°1 « Gros œuvre » avec la société VALLETTE SARL afin de prendre en compte la réalisation des travaux complémentaires précités. Le montant total du marché est donc porté à 305 636,40 € HT, soit 366 763,68 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur) ;
- l'avenant n°1 au lot n°10 « Electricité » avec la société OISSELEC afin de prendre en compte la réalisation des travaux complémentaires précités. Le montant total du marché est donc porté à 43 863 € HT, soit 52 635,60 € TTC (TVA à 20% au taux actuellement en vigueur).

**16-131 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Construction d'une patinoire sur la commune de Louviers – Concours de Maîtrise d'œuvre – Autorisation**

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur AMSALEM demande quelques précisions techniques sur la future patinoire.

Monsieur LEROY précise que la future patinoire comportera une piste de compétition de 58m x 28m et une piste de 40m x 20m réservée aux loisirs. Les deux patinoires posséderont leurs propres vestiaires et des gradins offrant 700 places assises permettront à l'équipement d'accueillir des manifestations nationales.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 48 voix POUR, 3 voix CONTRE et 12 abstentions**, le conseil communautaire :

- autorise la réalisation de l'opération de construction d'une patinoire sur le territoire de la commune de Louviers,
- approuve le principe du lancement du concours de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération,
- fixe à 28 500 € HT le montant de l'indemnité versée à chaque candidat ayant remis un projet conforme au règlement de concours.

**16-132 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Commune de Louviers – Modification du Plan local d'urbanisme – Approbation de la procédure**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification du PLU de la commune de Louviers.

**16-133 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Commune de Montore – Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme – Approbation de la procédure**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE le conseil communautaire approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU de la commune de Montore.

**16-134 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PLANIFICATION ET PROSPECTIVE TERRITORIALE, DROIT DES SOLS – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération Seine-Eure – Deux lots – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché à intervenir avec le groupement de bureaux d'études suivant :

- Pour le lot n°1 : Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat et valant schéma de cohérence territoriale

Groupement ANTEA/ ANTEA/ URBANIS/ BIOTOPE

Immeuble AXEO

29, avenue Aristide Briand - CS 10006

94117 ARCUEIL

	Montant HT	TVA (20%)	Montant TTC
Phase 1 : Diagnostic socio-économique et Etat initial de l'environnement	67 175,00 €	13 435,00 €	80 610,00 €
Phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	21 800,00 €	4 360,00 €	26 160,00 €
Phase 3 : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	20 450,00 €	4 090,00 €	24 540,00 €
Phase 4 : Programme d'orientation et d'action (POA)	42 200,00 €	8 440,00 €	50 640,00 €
Phase 5 : Règlement, zonage, Annexes	71 600,00 €	14 320,00 €	85 920,00 €
Phase 6 : Evaluation environnementale	12 000,00 €	2 400,00 €	14 400,00 €
Phase 7 : Production des éléments nécessaires à la concertation	9 750,00 €	1 950,00 €	11 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>244 975,00 €</b>	<b>48 995,00 €</b>	<b>293 970,00 €</b>

Le vote de cette délibération a fait l'objet d'un bref échange de vues initié par Monsieur CARRÉ. Ce dernier a en effet jugé que « la société ANTEA a été choisie car elle a proposé l'offre la moins chère. Mais j'émetts quelques réserves. En effet, elle ne propose que 10 OAP. Il faudra donc faire très attention aux éventuels avenants. Il faudra bien surveiller tout ça » a-t-il prévenu.

Monsieur DELAMARE a jugé que « l'offre initiale présentait de gros écarts vis-à-vis des concurrents, ce qui permettra d'obtenir des OAP sans grever le marché ».

Monsieur LEROY s'est, quant à lui, félicité de la méthode retenue par les services communautaires pour choisir le lauréat :

*« Nos services ont fait une proposition originale, révélatrice de la façon dont travaillent les bureaux d'études. Ils ont mis en situation chaque bureau d'étude lors d'une réunion fictive de travail avec les élus. Deux bureaux d'études ont réussi et un autre ne nous a pas laissé parler ; nous disant ce que nous avions à faire...*

*Je félicite les services pour leur mobilisation autour de ce PLUi. Le respect du calendrier – pourtant très serré – est absolument parfait. Nous allons pouvoir commencer le diagnostic très rapidement » !*

**16-135 - COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE MANDAT – PROJETS URBAINS – Opération d'aménagement urbain et paysager sur la commune de Saint-Pierre-du-Vauvray – Convention de mandat au profit de l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil de communauté autorise Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer :

- la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que ses avenants éventuels dépourvus d'incidence financière,
- la convention à intervenir avec le Conseil départemental pour l'intervention sur son domaine public,
- l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

**16-136 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIETE PUBLIQUE - Partenariat pour l'atelier cuisine « 0 déchet » Conventions – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec les partenaires relais ainsi que tous les documents y afférents.



**16-137 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS –  
TOURISME – Désignation des représentants de l'Agglomération Seine-Eure au Syndicat  
Mixte de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses – Modification**

Sur rapport de Monsieur LEROY le conseil de communauté désigne à l'unanimité Mme Fadilla BENAMARA comme représentante suppléante de la Communauté d'agglomération Seine-Eure au Syndicat Mixte de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Léry-Poses.

Le conseil de communauté dit également que les représentants titulaires, les autres représentants suppléants et le délégué non élu communautaire ne changent pas.

**16-138 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT –  
Participation de l'Agglomération Seine-Eure au fond de minoration foncière pour une  
opération d'habitat à Amfreville sous les Monts**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation de l'Agglomération Seine-Eure au fond de minoration foncière pour un montant de 21 728 €.

**16-139 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif  
d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Aides propres et déléguées de l'Agglomération  
Seine-Eure, certificats d'économie d'énergie**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- de mettre en place le dispositif d'aides ;
- de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, des aides en gestion de l'Agglomération. Ces aides s'éteignent à la fin du dispositif PIG 2015-2018 ;
- de la mise en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la prime de 1 400€ en gestion déléguée à l'ANAH. Cette prime s'éteindra au plus tard le 31 décembre 2016, date de fin de la convention de délégation des aides à la pierre ou à la fin du « programme habiter mieux » ;
- de limiter la validité des aides gérées directement par l'Agglomération Seine-Eure à 2 ans à partir de la date de délibération de l'aide, le fait déclencheur étant le démarrage des travaux ;
- de poursuivre la mise en œuvre de récupération de 25% des CEE revenant à l'Agglomération Seine-Eure qui participe financièrement au programme « Habiter Mieux » suivant les modalités prévues par la délibération du conseil communautaire n°12-94 en date du 24 septembre 2015.

Le Conseil communautaire dit également que ce dispositif pourra être corrigé à la suite de l'évolution des régimes d'aides de partenaires ou à la suite de l'évaluation de mise en œuvre des aides.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY s'est réjoui « de l'effet levier de cette action auprès des artisans. Sur une moyenne de 400 opérations par an, l'argent injecté devrait aller vers les professionnels locaux. C'est typiquement le genre d'action qui vaut le coup d'être tentée » a-t-il précisé.

**16-140 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE –  
Participations financières de l'Agglomération Seine-Eure dans le cadre de la programmation  
du Contrat de Ville 2016 et hors Contrat de Ville**

A la suite de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD a justifié son intention de voter « Contre cette délibération. Si c'était nous [aux responsabilités, ndlr], ce serait - 80% pour Val de Reuil et - 50 % pour Louviers » a-t-il déclaré.

De son côté, Monsieur JUBERT a demandé des précisions sur le mode de calcul des participations des uns et des autres. Madame TERLEZ lui a précisé que les actions figurant dans le tableau ci-dessous sont financées par 26 signataires, dont l'Etat, l'Agglo, la CAF, les associations. Puis, s'adressant à Monsieur VASSARD elle s'est exprimée en ces termes :

*« Monsieur VASSARD, vous êtes Contre ces aides qui vont aux personnes les plus défavorisées, les plus en difficulté. Vous êtes donc Contre la cohésion sociale. Chacun en tirera ses propres conclusions ».*

Monsieur LEROY a profité du vote de cette délibération pour annoncer une bonne nouvelle :

*« Anne TERLEZ est trop modeste pour s'en vanter, mais son travail et celui du service Politique de la Ville ont permis à l'agglo d'être éligible à une somme plancher de 2,5M€ pour nous aider dans nos actions dans les quartiers prioritaires ».*

*« Effectivement, confirme Madame TERLEZ. Il s'agit du volet européen du Contrat de Ville. L'Europe préconise le développement d'un projet intégré. Elle renforce le rôle de l'Agglomération. Nous avons une Direction des cohésions territoriales. Les sommes disponibles vont financer la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi, le BHNS, etc. Nous avons été sélectionnés avec les Agglomérations du Havre, de Rouen et de Vernon. C'est grâce à la qualité du travail mené par nos équipes » se félicite-t-elle.*

*« Juste une petite remarque en passant, note Monsieur JAMET. Il est mentionné une aide au syndicat intercommunal d'enseignement de la musique de Val de Reuil. Val de Reuil accueille désormais un conservatoire qui a reçu un agrément national. Il serait donc juste et bon de lui rendre son nom...*

*L'Agglo va verser 14 000 €. J'en suis très heureux. Ce conservatoire s'ouvre largement à des élèves qui viennent d'autres communes que les trois communes adhérentes. Et les communes savent le contacter afin qu'il se produise. Par exemple, le prochain concert se déroulera en l'église d'Andé...*

*« J'en suis d'ailleurs très heureux ! » se félicite Monsieur MOGLIA.*

*« A Andé la recette, à Val de Reuil les dépenses », ironise Monsieur JAMET avant de reprendre le fil de son intervention :*

*Sur les fonds FEDER... Lors de la précédente mandature, l'Agglomération a perdu 2 M€ pour ne pas avoir renvoyé un courrier à temps. Cette somme compensera les pertes.*

*Enfin, la politique de la Ville participe de la discrimination positive. C'est une politique du surplus par rapport aux gens qui sont mis en arrière. Elle compense les déséquilibres qui existent » estime-t-il.*

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD revient sur la manne financière apportée par les fonds européens :

*« Nous allons pouvoir travailler sur des sujets concrets grâce à cette enveloppe financière. Il y a, en tout 25 M€ pour les projets urbains de Vernon, Rouen, Le Havre et Seine-Eure. Chaque EPCI recevra un minimum de 2,5M€. Il restera donc 15 M€ à répartir entre les quatre collectivités, par rapport aux exigences du FSE et dans le respect des équilibres démographiques.*

*Nous pourrions solliciter d'autres fonds dans le cadre du FEDER ; pour la rénovation énergétique, par exemple. Ces fonds s'ajouteront aux projets portés par l'Agglomération.*

*L'Agglomération sera un organisme intermédiaire et pourra choisir les projets éligibles au FEDER » indique-t-il.*

« Nous sommes totalement sur le renouvellement urbain et la cohésion sociale » conclut Madame TERLEZ.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire décide, **62 voix POUR et 1 voix CONTRE**, la participation financière de l'agglomération pour les actions inscrites dans le tableau ci-dessous, soit un total de **157 013 €**, répartis comme suit :

Opérateur	Projets, opérateurs	ETAT	AGGLO	Coût total du projet
Ass. Compagnie Z	Cité polar - cité en bulle	2 000 €	9 000 €	25 500 €
Théâtre de l'Arsenal	Le Théâtre de l'Arsenal hors les murs : les arts de la rue, l'accès à une culture populaire pour tous	5 000 €	8 000 €	55 000 €
Collège A. Allais VDR	Classe orchestre	3 000 €	4 000 €	7 000 €
Maison de la musique Nelly Marcon	Passport culturel	3 000 €	1 500 €	8 000 €
Ass. Sous le soleil exactement	Cin'été	15 000 €	15 000 €	109 500 €
Ville de Val-de-Reuil	Salon de l'illustrateur du livre de jeunesse et de la BD	4 000 €	4 000 €	37 900 €
Ville de Val-de-Reuil	Les jeunes rolivalois à l'Arsenal	1 250 €	1 000 €	5 500 €
Ass. La Semaine des 4 jeudis	Le jeu au service de la cohésion sociale	20 000 €	12 000 €	165 400 €
CCAS Val-de-Reuil	1er RDV avocat conseil	2 500 €	2 500 €	11 460 €
CIDFF	Accès aux droits	12 800 €	8 581 €	30 973 €
AVEDEACJE	Aide aux victimes, accès aux droits	6201 *	14 512 €	21 239 €
Ass. La Maison des mots	Les ateliers des mots	8 000 €	13 000 €	36 200 €
Ass. AVEC	Prix des Incorruptibles	2 000 €	1 000 €	13 500 €
Centre Social Pastel Louviers	Illettrisme et lien social	2 000 €	4 000 €	38 000 €
Ass. Epireuil	Animations de proximité sociale	8 000 €	7 000 €	79 447 €
Centre Social Pastel Louviers	Animations des quartiers prioritaires (Maison rouge)	2 000 €	1 000 €	27 925 €
Centre Social La Chaloupe Louviers	Animations des quartiers prioritaires (Acacias-La Londe-Les Oiseaux)	2 000 €	1 000 €	19 805 €
CCAS Val-de-Reuil	Forum des métiers	7 000 €	8 000 €	36 100 €
Agglo Seine-Eure	Pôle mobilité	15 000 €		324 572 €
Ass. Actions prévention	Parcours citoyen et éducation aux médias	4 080 €	2 920 €	12 584 €
CCAS Val-de-Reuil	Optimiser la GUP pour améliorer le quotidien des habitants	13 000 €	15 000 €	187 657 €
Ass. Jeunesse et vie	Service Habitat CLLAJ	2 000 €	10 000 €	50 768 €
Agglo Seine-Eure	Formalisation du protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain	5 000 €		10 000 €
Agglo Seine-Eure	Equipe MOUS	15000 **		140 000 €
<b>SOUS-TOTAL Contrat de ville</b>		<b>153 630 €</b>	<b>143 013 €</b>	<b>1 454 030 €</b>

\* Crédits FIPD, hors crédits Etat du Contrat de ville

\*\* non inscrit dans le tableau récapitulatif car étant pris sur les lignes Ressources Humaines et non sur l'enveloppe Agglo-Contrat de Ville

**Hors Contrat de ville :**

Conservatoire intercommunal de musique et de danse	Les soirées du caméléon		14 000 €	62 838 €
<b>TOTAL</b>		<b>153 630 €</b>	<b>157 013 €</b>	<b>1 516 868 €</b>

**16-141 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les berges de l'Eure – Marché à bons de commande – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, de l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

**Saint-Martin Gaveau Paysage**  
15 rue du Bal Champêtre  
27 400 Louviers

Pour un montant forfaitaire annuel de 35 863 € H.T soit 43 035,60 € T.T.C.

A ces prestations, s'ajouteront le montant des prestations réalisées dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires suivant les quantités réellement exécutées dans l'année.

Marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

**16-142 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Travaux de réhabilitation du barrage de la Villette – Demande de subvention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du barrage de la Villette sur la commune de Louviers.

Le Conseil de communauté autorise également Monsieur le Président à solliciter une dérogation pour un démarrage anticipé des travaux, afin de pouvoir les réaliser dès la période estivale, favorable en termes de niveaux d'eau.

**16-143 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Mise en place du schéma vélo – Demande de subvention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), pour la réalisation des travaux de mise en place du schéma vélo.

**16-144 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEPLACEMENTS – Travaux relatifs à la réorganisation du dépôt des transports urbains de l'Agglomération Seine-Eure – Treize lots – Procédure Adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, par 62 voix POUR et 1 abstention, le conseil de communauté accepte la réalisation des travaux précités et prend acte de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot n° 1 : Gros Œuvre PSE 1 : Aménagement de la mezzanine	SEPRA GROUPE LEFOLL 109, rue des Douves 27 500 CORNEVILLE SUR RISLE	543 772,80 € (PSE 1 incluse)
Lot n° 2 : Charpente métallique - Métallerie PSE 1 : Aménagement de la mezzanine	ATELIERS DES BOIS ET CIE Route des Brottes 52000 CHAUMONT	153 053 € (PSE 1 incluse)
Lot n° 3 : Etanchéité - Bardage	SOPREMA Allée Gueslin 28 630 MIGNIERES	188 485.70 €
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium	AVA – ALUMINIUM VERRE ACIER ZA des Champs Fleuris 76 520 FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	45 120 €
Lot n° 5 : Portes sectionnelles	DEFI SEINE EURE PA la Fringale Rue de la Forêt 27 100 VAL DE REUIL	13 800 €
Lot n° 6 : Menuiseries intérieures – Isolation – Cloisons – Doublages – Plafonds	AIB MENUISERIE 50, rue des Chênes 76 650 PETIT COURONNE	74 862.30 €
Lot n° 7 : Revêtements de sols souples – Carrelages	SOLUTION RN 27 76 710 ANCEAUMEVILLE	24 298.80 €

Lot n° 8 : Peinture PSE 1 : Aménagement de la mezzanine	<b>SOGEF</b> 23B, Bd Gabriel Péri 76 410 TOURVILLE LA RIVIERE	26 931.15 € (PSE 1 incluse)
Lot n° 9 : Electricité	<b>OISSELEC</b> 2, avenue Philippe Lebon 76 120 GRAND QUEVILLY	69 828 €
Lot n° 10 : Plomberie – Chauffage - Ventilation	<b>GOUGEON</b> 1, rue Val Asselin 27 600 SAINT PIERRE LA GARENNE	231 816.90 €
Lot n° 11 : VRD – Aménagements extérieurs	<b>VIAFRANCE NORMANDIE</b> PA de la Fringale 27 101 VAL DE REUIL Cedex	479 995,50 €
Lot n° 12 : Déconstruction	<b>H.N.T.P</b> Les Petits 27 210 CONTEVILLE	20 141,60 €

Monsieur LEMARCHAND ayant questionné Monsieur le Président sur les délais, ce dernier a répondu que la construction devrait s'étaler sur 13 mois à partir de juin 2016 et que la livraison du futur dépôt devrait être effective pour la rentrée scolaire 2017.

**16-145 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Signature d'une convention de gestion des prestations de la garantie de maintien de salaire**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de gestion des prestations de la garantie de maintien de salaire avec la MNT.

Le Conseil communautaire dit également que l'Agglomération procédera à la retenue directement sur le salaire de l'agent pour rembourser la MNT de prestations indues correspondant à l'avance du plein traitement dans le cadre d'une requalification d'un congé de maladie après avis du comité médical.

**16-146 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Direction des ressources humaines au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition de la directrice des ressources humaines au profit du C.I.A.S. pour une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil communautaire dit également que le C.I.A.S. reversera le coût de cette mise à disposition égal au traitement indiciaire et régime indemnitaire de l'agent augmenté des cotisations employeur.

**16-147 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – RESSOURCES HUMAINES – Gratification accordée à un stagiaire**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à ce stagiaire une indemnité mensuelle égale à 546,01 € net calculée au prorata de la durée de stage.

**16-148 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Création et modification de postes – Actualisation du tableau des effectifs**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs :

\* Au 14 février 2015 :

- Suppression d'un poste de rédacteur contractuel à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet.

\* Au 1er mars 2016 :

- Création d'un poste de Rédacteur contractuel à temps complet.

\* Au 23 mai 2016 :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- Création d'un poste de rédacteur contractuel à temps complet.

\* Au 1er mai 2016 :

- Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet,
- Création d'un poste de technicien à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet.

\* Au 1er juin 2016 :

- Suppression d'un poste d'ingénieur contractuel à temps complet,
- Création d'un poste d'attaché contractuel à temps complet,
- Création d'un poste de rédacteur contractuel à temps complet.

\* Au 1er juillet 2016 :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président

Par déléation  
Le Directeur Général  
Bernard LEROY

Philippe LE GAL



